

Bus de la Métropole - année 2015/2016

OBJET : Utilisation des bus de la Métropole pour les sorties à caractère éducatif

LIEUX : Les déplacements ne peuvent s'effectuer qu'à l'intérieur du périmètre de la Métropole et donc uniquement dans les 31 communes citées ci-dessous :

Baillargues - Beaulieu – Castelnaud-le-Lez - Castries - Clapiers - Cournonsec - Cournonterral – Fabrègues - Grabels - Jacou - Juvignac – Lattes - Lavérune - Le Crès - Montaud – Montferrier-sur-Lez - Montpellier - Murviel-les-Montpellier - Pérols - Pignan - Prades-le-Lez - Restinclières - Saint-Génies-des-Mourgues - Saint-Georges d'Orques - Saint-Jean-de-Védas - Saint-Brès –Saint-Drézéry- Saussan - Sussargues Vendargues – Villeneuve-les-Maguelone.

HORAIRES :

Les départs se font au plus tôt vers 8h45 le matin, et 13h45 l'après midi et les retours sont prévus vers 11h30 et 16h30.

Pour le mercredi matin, le retour est à 11h30.

CONFIRMATION une semaine avant:



Comme les années précédentes, tout bus réservé devra faire l'objet d'une confirmation une semaine avant son utilisation faute de quoi, il sera annulé.

Confirmez de préférence par mail  <mailto:isabelle.grenier@transdev.com> et indiquer

Adresse :


- l'heure de prise charge école
- la destination
-le nombre total de personnes
- l'heure du retour souhaitée

ANNULATION : En cas d'annulation, prévenir :

Mme Isabelle Grenier-Frizot	 06 08 55 26 45 (de préférence)  04 67 42 60 71
------------------------------------	--

S'il s'agit d'une annulation le jour prévu de l'utilisation du bus :

Prévenir impérativement et rapidement afin que le bus ne se déplace pas pour rien

Mme Lucie Granier Pays d'Oc Mobilité (POM Société chargée des transports)	 04 99 13 62 71
--	---

Attention : un bus qui se déplace est un bus facturé

CAPACITE ET ENCADREMENT:

Le **nombre total** de passagers (**enfants + accompagnateurs**) sera de **59 ou 61 maximum**.

La société possède un bus de 63 places qui peut-être demandé le cas échéant.

Il convient de rappeler aux accompagnateurs qu'ils doivent venir seuls (sans autre enfant)

Rappel : Taux minimum d'encadrement en sortie occasionnelle sans nuitée

☛ 2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe.

Maternelle : Au delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8

Élémentaire : Au delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.